

In Extenso

In Extenso Audit

4 rue du tertre
49070 BEAUCOUZE

Tel : 02 41 44 47 57

www.inextenso.fr

Centre Socio-Culturel Communauté de Communes du Thouarsais

Association régie par la Loi du 1^{er} Juillet 1901

21 avenue Victor Hugo
79100 THOUARS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

In Extenso

In Extenso Audit

4 rue du tertre
49070 BEAUCOUZE

Tel : 02 41 44 47 57
Fax : 02 41 44 10 10
www.inextenso.fr

www.reussir-au-quotidien.fr

Centre Socio-Culturel Communauté de Communes du Thouarsais

Association régie par la Loi du 1^{er} Juillet 1901

21 avenue Victor Hugo
79100 THOUARS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

Aux Membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos soins, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Centre Socio-Culturel Communauté de Communes du Thouarsais relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 20 avril 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion,

la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Beaucouzé, le 12 mai 2020

Le commissaire aux comptes

In Extenso Audit


Grégoire GAILLARD

BILAN ACTIF				
	Brut	Amortiss. Provisions	Net au 31/12/2019	Net au 31/12/2018
■ ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Autres Immobilisations incorporelles	2 390,50	-2 390,50	0,00	0,00
Immobilisations corporelles				
Install. Techn. Mat et Outill.	100 360,45	-100 360,45	0,00	0,00
Autres Immobilisations corporelles	121 151,97	-98 438,46	22 713,51	1 896,93
Immobilisations en cours	6 180,58		6 180,58	
Immobilisations financières	300,00		300,00	
Total	230 383,50	-201 189,41	29 194,09	1 896,93
■ ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Créances				
Autres Créances	164 679,98	-419,11	164 260,87	146 643,78
Divers				
Valeurs mobilières de placement	16 162,92		16 162,92	30 941,07
Disponibilités	132 914,14		132 914,14	100 279,03
Total	313 757,04		313 337,93	277 863,88
■ COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	0,00		0,00	0,00
Total	0,00		0,00	0,00
TOTAL ACTIF	544 140,54 €	- 201 189,41 €	342 532,02 €	279 760,81 €

BILAN PASSIF		
	Net au 31/12/2019	Net au 31/12/2018
■ <u>FONDS PROPRES</u>		
Fonds associatif	90 125,12	90 070,83
Autres réserves	45 734,71	45 734,71
Réserve pour investissement véhicule	14 929,72	14 929,72
Report à nouveau	17 589,25	-5 016,57
Résultat Exercice	4 272,21	22 605,82
Subventions d'investissements	25 062,00	0,00
Total	197 713,01	168 324,51
■ <u>AUTRES FONDS PROPRES</u>		
Total	0,00	0,00
■ <u>PROVISIONS / RISQUES & CHARGES</u>		
Provisions pour charges	0,00	15 000,00
Provisions Indemnités Retraite	16 223,62	15 781,69
Provisions pour investissements		
Total	16 223,62	30 781,69
■ <u>DETTES</u>		
Emprunt		
Dettes fournisseurs / comptes rattachés	47 527,19	23 327,60
Dettes fiscales et sociales	40 255,89	29 562,26
Dettes sur Immo. et comptes rattachés		
Autres dettes	16 609,95	3 743,75
Total	104 393,03	56 633,61
■ <u>COMPTES DE REGULARISATION</u>		
Produits constatés d'avance	24 202,36	24 021,00
Total	24 202,36	24 021,00
TOTAL PASSIF	342 532,02 €	279 760,81 €

COMPTES DE RESULTAT						
	Du 01/01/2019 Au 31/12/2019	%	Du 01/01/2018 Au 31/12/2018	%	Variation en valeur annuelle	%
■ CHARGES D'EXPLOITATION						
Achats Mat. Première & Autres Approv.	27 455,04	5,47%	21 292,35	4,62%	6 162,69	15,52%
Autres Charges & Charges Extérieures	179 018,52	35,69%	163 005,21	32,59%	16 013,31	40,33%
Impôts, Taxes et Vers. Assimilés	8 635,39	1,72%	6 341,54	1,43%	2 293,85	5,78%
Salaires et Traitements	209 882,70	41,85%	180 831,87	42,88%	29 050,83	73,16%
Charges Sociales	66 843,98	13,33%	68 287,73	17,35%	-1 443,75	-3,64%
Amortissements et Provisions	9 603,57	1,91%	22 046,88	1,12%	-12 443,31	-31,34%
Autres Charges	131,94	0,03%	58,03	0,02%	73,91	0,19%
I - Total Charges d'Exploitation	501 571,14	100,00%	461 863,61	100,00%	39 707,53	100,00%
■ PRODUITS D'EXPLOITATION						
Production Vendue	105 719,38	21,02%	88 288,51	14,95%	17 430,87	60,89%
Subventions d'exploitation	359 979,94	71,59%	371 605,66	82,75%	-11 625,72	-40,61%
Reprise Prov. & Transfert Charges	23 608,78	4,70%	0,00	0,00%	23 608,78	82,48%
Cotisations	9 233,00	1,84%	9 357,00	2,01%	-124,00	-0,43%
Autres Produits	4 289,85	0,85%	4 954,60	0,29%	-664,75	-2,32%
II - Total Produits d'Exploitation	502 830,95	100,00%	474 205,77	100,00%	28 625,18	100,00%
(A) Résultat d'Exploitation (I + II)	1 259,81		12 342,16		-11 082,35	
■ CHARGES FINANCIERES						
Intérêt Prêt	0,00		0,00		0,00	
III - Total Charges financières	0,00		0,00		0,00	
■ PRODUITS FINANCIERS						
De participation	2 033,61		375,69		1 657,92	
IV - Total Produits Financiers	2 033,61		375,69		1 657,92	
(B) Résultat financier (III + IV)	2 033,61		375,69		1 657,92	
■ CHARGES EXCEPTIONNELLES						
Sur opérations de Gestion	4 714,25		923,76		3 790,49	
Sur opérations en Capital	0,00		0,00		0,00	
V - Total Charges Exceptionnelles	4 714,25		923,76		3 790,49	
■ PRODUITS EXCEPTIONNELS						
Sur opérations de Gestion	5 693,04		7 811,73		-2 118,69	
Sur opérations en Capital	0,00		0,00		0,00	
Autres Produits	0,00		3 000,00		-3 000,00	
VI - Total Produits Exceptionnels	5 693,04		10 811,73		-5 118,69	
(C) Résultat Exceptionnel (V + VI)	978,79		9 887,97		-8 909,18	
Report Ressources Non Utilisées	0,00		0,00		0,00	
Engagement à Réaliser	0,00		0,00		0,00	
RESULTAT DE L'EXERCICE (A+B+C)	4 272,21		22 605,82		-18 333,61	
Valorisation des charges supplétives	0,00		12 000,00		-12 000,00	
TOTAL GENERAL	410 557,60		497 393,19		13 164,41	

Règles et méthodes comptables

(décret N°83-1020 du 29-11-1983 – Articles 7, 21, 24 début, 24-1, 24-2 et 24-3)

Annexe au bilan et au compte de résultat

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Les notes ou tableaux font partie intégrante des comptes annuels

Ces comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 20 avril 2020.

Faits caractéristiques de l'exercice

Licenciement

Convention générale comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Application du règlement CRC 99-01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations

L'association respecte les dispositions du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 relatif au Plan Comptable Général, modifié par les règlements de l'Autorité des Normes Comptables n°2015-06 et n°2016-07.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les durées d'amortissement sont fonction du matériel amortis :

Logiciel : 2 ans

Matériel d'activités : 2 ans

Matériel poterie : 5 ou 10 ans

Matériel émaux : 5 ou 10 ans

Matériel de transport : 7 ans

Matériel bureau/informatique : 3 ou 4 ans

Mobilier : 5 ans

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Subventions de fonctionnement

Les subventions de fonctionnement sont inscrites au compte de résultat en fonction de l'utilisation effective de la subvention suivant l'objet de la convention au cours de l'exercice comptable. En cas de conditions suspensives non levées à la date d'arrêté des comptes, la part de subvention, affectée par ces conditions, est constatée en subvention à reverser.

Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sur biens renouvelables par l'association sont considérées comme des apports et ne sont pas rapportées au compte de résultat. Si la convention ne prévoit pas de droit de reprise, les fonds sont enregistrés en « fonds associatifs sans droit de reprise ».

Changement de méthodes

Néant

In Extenso
Commissaire aux comptes

Indemnités de fin de carrière

L'engagement relatif aux indemnités de fin de carrière a fait l'objet d'une comptabilisation en provision pour charges. Il est estimé à 16 223,62 € au 31/12/2019.

Les paramètres utilisés sont :

- Départ à l'initiative du salarié, indemnité conventionnelle
- Age de départ : 62 ans
- Taux de charge moyen : 32.32%
- Taux de progression des salaires : 2%
- Taux d'actualisation : 0.90%

Ventilation de l'effectif moyen en ETP sur l'année 2019

	Salariés	Mise à disposition de l'association
Cadre	1	
Employés	5	

Charges Supplémentives

Elles couvrent la location immobilière et les fluides de l'accueil et du Point Information Jeunesse dans les anciens locaux et l'ensemble des nouveaux locaux : le montant n'est pas connu à ce jour

Charges Exceptionnelles

PS CAF 2018 sur-estimée (1528,80€), CCT 2018 sous-estimés (2309,91€), Festival Sponsor 2018 (500€) et vol de caisse (96,40€)

Produits Exceptionnels

Prestations CAF 2018 (797,70€), CCT part variable (2635€), remboursement Malakoff Médéric trop payé 2018 (843,64€) et réajustement fluides 2018 (988€)

Evènement postérieur à la clôture

Les mesures de contraintes décidées par le Gouvernement dans le cadre de la lutte contre la crise sanitaire liée au Coronavirus emportent pour le tissu économique des conséquences, notamment financières, d'une ampleur inédite. À ce jour les conséquences qui en découlent sur la santé financière des entreprises sont difficilement prévisibles, compte tenu des incertitudes pesant sur la durée des mesures de restrictions en cours, mais également des modalités et conditions de sortie de cette crise.

Par ailleurs, concernant notre association, les décisions gouvernementales ont nécessité la fermeture de notre établissement à partir du **17 mars 2020**.

Compte tenu de la date de ces événements, sans lien direct prépondérant avec la situation à la clôture de l'exercice 2019, nous avons établi les comptes sur la base des informations disponibles à la date d'arrêté sans prendre en compte, dans la valorisation de nos actifs et passifs, les incidences potentielles liées à ces événements.

Toutefois, compte tenu du contexte décrit ci avant, nous n'avons pas identifié d'effets qui, à court ou moyen terme, puissent affecter notre activité et notre trésorerie et venir impacter notre continuité d'exploitation au titre de l'exercice 2020.

Expensio
Audit
Commissaire aux comptes

IMMOBILISATIONS				
	Valeur brute début exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute fin exercice
Logiciel	2 390,50			2 390,50
Matériel Activités Annexes	2 775,40		1 485,40	1 290,00
Matériel Poterie	7 832,91			7 832,91
Matériel Vidéo	12 467,73			12 467,73
Matériel Radio	73 687,29			73 687,29
Matériel Emaux	1 536,17			1 536,17
Installation Alcatel Tel	4 853,68			4 853,68
Matériel de Transport	29 409,60	24 235,00		53 644,60
Mat,Bureau et informatique	30 780,51			30 780,51
Mobilier	31 873,18			31 873,18
Matériel Radioamateurs	3 546,35			3 546,35
Immobilisations en cours		6 180,58		6 180,58
Total Immo Corporel / Incorporel	201 153,32	30 415,58	1 485,40	230 083,50
Immobilisations Financières	0,00	300,00		300,00
Total Immo Financières	0,00	300,00	0,00	300,00
TOTAL	201 153,32	30 715,58	1 485,40	230 383,50

TABLEAU SUIVI DES AMORTISSEMENTS				
	Valeur brute début exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute fin exercice
Logiciel	2 390,50			2 390,50
Matériel Activités Annexes	2 775,40		1 485,40	1 290,00
Matériel Poterie	7 832,91			7 832,91
Matériel Vidéo	12 467,73			12 467,73
Matériel Radio	73 687,29			73 687,29
Matériel Emaux	1 536,17			1 536,17
Installation Alcatel Tel	4 853,68			4 853,68
Matériel de Transport	28 124,53	3 058,85		31 183,38
Mat,Bureau et informatique	30 168,65	359,57		30 528,22
Mobilier	31 873,18			31 873,18
Matériel Radioamateurs	3 546,35			3 546,35
TOTAL	199 256,39	3 418,42	1 485,40	201 189,41

ETAT DES CREANCES ET DES DETTES			
ETAT DES CREANCES	Montant brut	à - 1 an	à + 1 an
De l'actif immobilisé			
De l'actif circulant			
Débiteurs divers et usagers	21 692,36	21 692,36	-
Produits divers à recevoir	142 987,62	142 987,62	-
Charges constatées d'avance	-	-	-
TOTAL	164 679,98	164 679,98	-
ETAT DES DETTES	Montant brut	à - 1 an	de 1 à 5 ans
Emprunt			
Fournisseurs et comptes rattachés	47 527,19	47 527,19	
Personnel et comptes rattachés	19 421,20	19 421,20	-
SS et autres organismes sociaux	20 340,78	20 340,78	-
Autres impôts et taxes assimilées	493,91	493,91	-
Autres dettes	16 609,95	16 609,95	
Produits constatés d'avance	24 202,36	24 202,36	-
TOTAL	128 595,39	128 595,39	-

In Extenso
Audit
Commissaire aux comptes

TABLEAU SUIVI DES FONDS ASSOCIATIFS

	Valeur brute début exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute Fin exercice
Fonds propres	90 070,83	54,29		90 125,12
Fonds de dotation	45 734,71			45 734,71
Réserve pour investissement véhicule	14 929,72			14 929,72
Report à nouveau	- 5 016,57	22 605,82		17 589,25
Résultat de l'exercice	22 605,82	4 272,21	22 605,82	4 272,21
Subventions d'investissements		25 062,00	-	25 062,00
TOTAL	168 324,51	51 994,32	22 605,82	197 713,01

TABLEAU SUIVI DES FONDS DEDIES

RESSOURCES	MONTANT INITIAL	FOND A ENGAGER EN DEBUT DE L'EXERCICE	UTILISATION EN COURS D'EXERCICE	ENGAGEMENT A REALISER SUR NOUVELLES RESSOURCES AFFECTEES	FOND RESTANT A ENGAGER EN FIN D'EXERCICE
	0,00	0,00			0,00
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

TABLEAU SUIVI DES PROVISIONS

	Valeur brute début exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute Fin exercice
Risques et charges	15 000,00		15 000,00	0,00
Indemnités de fin de carrière	15 781,69	5 766,04	5 324,11	16 223,62
TOTAL	30 781,69	5 766,04	20 324,11	16 223,62

PRODUITS ET CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

<u>Produits constatés d'avance</u>	31/12/2019	31/12/2018
Produits d'exploitation	24 202,36	24 021,00
Produits financiers	-	-
Produits exceptionnels	-	-
TOTAL	24 202,36	24 021,00

In Extenso
Audit
Commissaire aux comptes

<u>Charges constatées d'avance</u>	31/12/2019	31/12/2018
Charges d'exploitation	-	-
Charges financières	-	-
Charges exceptionnelles	-	-
TOTAL	-	-

PRODUITS A RECEVOIR		
Produits à recevoir inclus dans les postes suivants	31/12/2019	31/12/2018
Débiteurs divers	142 987,62	129 293,80
	142 987,62	129 293,80

*In Extenso
Audit
Commissaire aux comptes*

CHARGES A PAYER		
Charges à payer incluses dans les postes suivants	31/12/2019	31/12/2018
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	33 807,91	12 262,51
Dettes fiscales et sociales	26 403,20	20 254,00
TOTAL	60 211,11	32 516,51

SUBVENTIONS D'EXPLOITATION

Organismes	Montant alloué en 2019	Objet
Subvention DDCSPP	4 000,00	Festival
Subvention ACSE	10 513,00	Politique de la Ville (jardin, café séniors, graff, café des parents, vacances)
Subvention FONJEP	7 107,00	Aide au poste Direction
Subvention Pôle Emploi Mobilité	7 000,00	Clef des Savoirs Citoyens CALICO
Subvention GRETA (Compétences Clé)	-	Insertion sociale et/ou professionnelle (CALICO)
Subvention ASP - CAE	4 636,06	Aide à l'emploi en Contrat Aidé
Subvention Apprenti	2 000,00	Aide à l'emploi Contrat d'Apprentissage
Subvention PS MSA	722,78	Prestations de service ALSH
Subvention MSA – Action	-	Action Promeneur du Net
Subvention Conseil Régional	4 100,00	Festival
Subvention Conseil Général	6 500,00	Pilotage et actions culturelles
Subvention Conseil Général - CG Solidai'r	-	
Subvention Conseil Général – Mobilité	16 000,00	Action Mobilité
Subvention Prefecture	-	
Subvention CCT - Subv Interet Général	155 768,00	Subvention de fonctionnement
Subvention CCT - Mise à disposition	-	
Subvention CCT - Fluides	3 947,49	Subvention Loyers / Fluides
Subvention CCT – Mobilité	24 056,00	Lancement de l'action Transport Solidaire
Subvention CCT - Conservatoire	2 765,90	Fonctionnement conservatoire
Subvention Ville de Thouars	4 500,00	Action DEMOS
Subvention CAF	7 400,00	Café des parents, jardin, Handicap
CAF P.S. Animation Globale	67 693,00	Prestation de service Animation globale
CAF P.S. Animation Collective Famille	22 648,00	Prestation de service Poste Référent Famille
CAF P.S. Extrascolaires	4 661,71	Prestations de service ALSH
CAF P.S. CLAS	2 103,50	Prestations de service Contrat Local d'Accompagnement Scolaire
CAF Aides au Temps Libres	1 857,50	Aides aux Temps libres ALSH
TOTAL	359 979,94	

Extensio
Audit
Commissaire aux comptes